



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Région Wallonne - Communauté Française de Belgique
- Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Recommandation

concernant l'initiation d'un projet Interreg en matière de Transports

Prenant compte des revendications formulées le 19 mai 2008 à Luxembourg lors de la deuxième Conférence des transports sur le thème « Mobilité sans frontières dans la Grande Région » organisée par le Comité Economique et Social de la Grande Région, le Ministère des Transports du Grand Duché de Luxembourg et la Communauté des Transports luxembourgeoise dans le cadre du 11^{ème} Sommet de la Grande Région ainsi que dans les recommandations du CESGR sur le développement des transports dans la Grande Région,

Prenant compte de la recommandation concernant une communauté des transports en commun pour la Grande Région adoptée par le CPI le 6 juin 2008,

le CPI félicite le CESGR pour l'avancement des travaux dans ce domaine et **réitère** son soutien d'initier un projet Interreg IV A en vue de réaliser une étude de faisabilité d'une communauté de transports.

Le CPI fait appel aux exécutifs de mettre à disposition les moyens nécessaires pour élaborer le dossier en vue d'initier ce projet Interreg.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse cette recommandation au

- gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- gouvernement de la Communauté française de Belgique
- gouvernement de la Communauté Germanique de Belgique
- gouvernement de la Wallonie
- gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- gouvernement du Land de la Sarre
- Préfet de la région lorraine
- Préfet du Département Moselle
- Préfet du Département Meurthe-et-Moselle
- Conseil Régional de Lorraine